

Les succursales de la Banque de France ne sont encore qu'au nombre de 53, réparties en 50 départements; 38 départements français se trouvent donc privés de toute communication avec la Banque d'émission qui existe dans l'Empire. Ces 38 départements sont : Ain, Allier, Alpes (Basses), Alpes (Hautes), Ariège, Aveyron, Cantal, Cher, Corrèze, Côtes-du-Nord, Creuse, Dordogne, Drôme, Eure-et-Loir, Gers, Jura, Landes, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Lot, Lozère, Haute-Marne, Morbihan, Oise, Pyrénées (Hautes), Pyrénées (Orientales), Haute-Saône, Seine-et-Marne, Seine et-Oise, Savoie, Haute-Savoie, Deux-Sèvres, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vendée, Vosges, Yonne. On peut s'étonner que des villes comme Evreux, Auxerre, Bourges, Melun, Versailles, Chartres, Blois, Beauvais, Perpignan, etc., soient dépourvues de succursales.

On écrit de Berlin à la Correspondance

La Chambre des députés a discuté vendredi l'autorisation demandée par le ministre du commerce de permettre à la Banque de Prusse d'établir des succursales dans des places de commerce non prussiennes. Un certain nombre de membres de la Chambre s'y oppose, en se plaçant sur un point de vue doctrinaire, dont nous ne contestons pas le principe, mais l'application possible en ce moment. Le monopole des banques dont jouit l'Etat, dit-on, est détestable, conséquemment nous ne pouvons appuyer un projet qui aura pour conséquence d'étendre ce monopole au commerce non prussien. On oublie cependant que, dans l'état de choses actuel, on n'a pas le pouvoir de mettre fin à ce monopole, et qu'en refusant l'autorisation demandée par le ministre du commerce, on s'oppose à des efforts d'établir l'unité allemande sur le terrain financier.

HAVRE. Nous avons une bonne demande suivie pour la consommation et les prix sont fermes, raides même. — Le terme reste calme, par contre, dans la même position. Il y aurait quelques vendeurs de Madras avril, à 125 fr. et de mai et juin, à 120 fr. On n'a noté qu'un report d'avril sur juin, avec écart de 2 fr. 50. Les ventes notées à quatre heures et demie vont à 739 b.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 3 avril 1865.

Le *Constitutionnel* dément positivement le bruit, qui a circulé de la démission du ministre de la guerre.

Un journal dit que M. Domergues, chef de division au ministère de l'intérieur, va être nommé à la direction de la presse.

Le conseil d'Etat vient de confirmer un arrêté rendu, il y a quelques mois, par le conseil de préfecture de la Dordogne, et portant annulation de l'élection de M. le docteur Chavoix, membre du conseil général, pour le canton d'Excideuil. En conséquence de nouvelles opérations électorales auront lieu dans le délai de deux mois. On se rappelle que M. le docteur Chavoix avait pour concurrent M. le duc d'Isly, candidat de l'administration.

Il est question d'un projet de loi destiné à organiser le système des chemins de fer départementaux. Ces chemins seraient placés sous la direction des préfets et feraient partie de la grande voirie. Ils pourraient, au besoin, être subventionnés par l'Etat.

Au mois d'août prochain, la reine Victoria doit se rendre à Cobourg, pour assister à l'inauguration de la statue du prince Albert.

Lord Grandville accompagnera Sa Majesté dans ce voyage.

Plusieurs jésuites français viennent de quitter Paris afin d'aller prêcher le christianisme en Chine.

On annonce le départ pour Rome du père Hyacinthe, qui a eu, ces jours derniers, une longue conférence avec Mgr. l'archevêque de Paris.

La commission instituée pour l'examen des armes de guerre, vient de reconnaître la supériorité du fusil prussien et de l'adopter, sur les instances du général Bourbaki, pour l'armement de l'infanterie française. Une grande difficulté se présentait, c'était la confection des cartouches dont on ne connaissait pas parfaitement la composition fulminante. Il parait qu'aujourd'hui cette difficulté est vaincue et que des expériences concluantes ont amené le gouvernement à adopter le fusil nouveau.

El *Spiritu publico*, de Mexico, annonce que l'armée mexicaine va recevoir un nouvel uniforme, réglé par l'Empereur lui-même. Il se composerait d'un pantalon blanc avec bottes fortes, d'une blouse avec boutons sans franges, et d'un chapeau à larges bords. La blouse serait rouge ou brune.

D'après le même journal, tous les employés du gouvernement seraient astreints à porter un uniforme civil.

Une révolution toute pacifique vient d'avoir lieu à Hambourg. Les octrois ont été supprimés par le Sénat, qui a fait enlever aussitôt les portes de la ville. Les maîtrises ont été en même temps abolies, et il a été décidé que l'Etat rembourserait à ses membres tous les fonds déposés dans les caisses publiques par les corps de métiers. La somme remboursée ainsi à la seule corporation des épiciers et de 175 mille marcs banco (à peu près 330,000 fr.) La première représentation de l'*Africain* au ra décidément lieu à l'Opéra du 20 au 25 avril.

Une scène tumultueuse a eu lieu hier au Cirque Napoléon où un indomptable mulet du nom de *Rigolo*, fait courir tous les badauds parisiens, à cause de la prime de 100 fr. offerte à celui qui saura le monter et faire avec lui trois fois le tour du cirque. Un palefrenier s'étant présenté pour dompter le mulet, il y a eu des objections de la part des écuyers; le public a pris fait et cause pour le palefrenier amateur; les sifflets ont retenti; *Rigolo* a été emmené à l'écurie; les spectateurs ont jeté les bancs dans l'enceinte. Léotard avec ses tours merveilleux de trapèze, a inutilement essayé de capter l'attention; les vociférations sont devenues formidables. La police et les gendarmes ont dû faire évacuer la salle. Une femme a été blessée à la tête par un banc.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

Tribunaux.

La 6^e chambre s'est occupée samedi du procès intenté au journal la *Rive gauche*, à raison de l'insertion, dans le numéro du 12 mars, d'un article intitulé : *La dynastie des La Palisse*, signé C. Longuet.

M. Emmanuel Arago défend M. Guillot, gérant, et Longuet, rédacteur de la *Rive gauche*.

M. du Toit plaide pour M. Riquier-Lainé, l'imprimeur.

Le tribunal a condamné Longuet à huit mois d'emprisonnement, Guillot à deux mois, Riquier-Lainé à 100 francs d'amende.

FAITS DIVERS

Les journaux des départements contiennent de nouveaux détails sur l'épouvantable temps qui désola certaines contrées. Sur toutes les montagnes du Doubs, dit l'*Union franc-comtoise*, la neige est en grande abondance. En certains endroits, vers Mouthé et la Chapelle-des-Bois, il y en a deux mètres. Depuis dix jours, il en est tombé régulièrement chaque jour à Besançon. La température est très-froide. Le thermomètre était encore ce matin, 30, à 4 degrés centigrades au-dessous de zéro en ville, et à 4 degrés en rase campagne. Tous les travaux des champs sont suspendus et les autres travaux difficiles à exécuter.

La neige est également tombée à Angoulême, à Périgueux, à Châteauneuf, et dans le département de l'Aude.

Le *Courrier de l'Ain* signale 5 degrés et demi de froid à Bourg et 7 degrés en rase campagne. Quelques communes du Bugey sont couvertes de 2 mètres de neige.

L'*Ariégeois* cite un grand nombre de granges et de maisons détruites par des avalanches. Une correspondance adressée de l'Hospitalet à ce journal, mande à la date du 14 mars, que depuis le 8 novembre, c'est-à-dire, depuis quatre mois et six jours, la terre a été constamment couverte de neige. Dans toute la longueur de la principale rue de cette commune, il y a encore quatre mètres de neige durcie. Le curé n'a pu se rendre douze fois à l'église distante de cinquante pas du presbytère. L'école communale n'a pas été ouverte plus de dix-huit fois, et à vingt reprises le service de la poste a été interrompu.

Le temps est également effroyable en Italie et en Espagne. Il est tombé une grande quantité de neige à Milan. Une tempête épouvantable a sévi à Venise dans la journée du 30 mars; la neige est tombée en abondance dans cette ville. A Bilbao (Espagne) la pluie, la neige et la grêle se sont succédées sans interruption pendant toute la semaine dernière. Dans la Catalogne, la neige est aussi tombée abondamment et on signale, comme phénomène, qu'il ait neige à Mahon.

Pendant qu'il neige en Italie et en France, qu'il gèle aux îles Baléares et sur les plages africaines, il fait un temps superbe au Caucase. Les arbres poussent, les roses et les violettes fleurissent sur les rives du Rion. Le 6 janvier, plusieurs personnes se sont baignées dans la rivière après la bénédiction des eaux, célébrée le jour de l'Epiphanie. L'hiver a fait défaut dans cet heureux pays, pour lequel les Parisiens feraient sagement d'organiser des trains de plaisir.

On envoie de la Réole, à la *Gironde*, de Bordeaux, le récit d'un dramatique accident qui a eu lieu hier dans l'après-midi devant le port de cette ville.

Un brave et honnête marin de Meilhan, nommé Gaussimon, que la foire avait attiré à la Réole, se disposait à rentrer dans sa famille, et déjà le bateau qui l'emportait avait quitté le quai, lorsque, par un faux mouvement, sa fille, une enfant de dix-sept ans, qu'il avait à bord avec lui, tomba dans l'eau.

Une seconde, et le père s'était précipité dans la rivière pour sauver cet être si cher. Ils reparessent tous deux un instant dans les bras l'un de l'autre, puis ils disparaissent, mais, hélas ! pour ne plus revenir. Les secours n'ont eu aucun résultat, et à l'heure qu'il est le fleuve n'a pas rendu ses victimes.

Cet événement a jeté la consternation dans la Réole, où Gaussimon était aimé et estimé de tous ceux qui le connaissaient. Chacun rappelle que ce brave marin avait déjà sauvé la vie à plusieurs de ses semblables. C'était un excellent nageur, et sa courageuse conduite lui avait souvent valu des médailles de sauvetage.

Vingt fois il avait exposé sa vie pour sauver des personnes qui lui étaient entièrement étrangères. Hier il est mort en voulant rendre à la vie son propre enfant.

Nous lisons dans l'*Africain*, de Constantinople :

Nous avons appris indirectement et avec satisfaction, qu'un de nos concitoyens s'occupe de trouver le moyen de voler (en l'air); il touche au terme si ardemment poursuivi par lui pendant de nombreuses années. Nous ne pouvons malheureusement donner aucune idée de l'appareil qu'il a inventé; mais bientôt Constantinople tombera dans l'extase et le ravissement, en apercevant ce nouvel Icare planer majestueusement dans les airs.

L'inventeur dont nous parlons est un peu bizarre et fantasque, mais est rempli d'un enthousiasme véritablement divin pour son œuvre. Au premier abord, on serait tenté de rire de lui; mais quand on sort de sa présence, on éprouve un sentiment de respect d'admiration. Une de ses bizarreries, c'est que, pour mieux s'inspirer, l'idée lui est venue de s'habiller en oiseau. Il revêt un habit fait de plumes de perroquet, un pantalon de plumes d'autruche; il traîne une magnifique queue de paon; il porte des pantoufles jaunes qui imitent les pattes du canard, et une casquette dont la visière, ressemblant à la tête du même oiseau.

Lorsque les premières expériences auront été faites, ce nouvel aéroplane en fera, nous assure-t-on, l'objet d'une conférence publique, afin de propager cette utile invention; il se propose encore de demander la concession du service des dépêches entre Marseille et l'Algérie, pour remplacer le télégraphe sous-marin qui tombe dans l'eau.

On mande de Wurzburg qu'en mémoire de l'invention de la presse mécanique, faite il y a 50 ans par König et Bauer, et pour célébrer l'achèvement de la millième machine fabriquée par cette maison célèbre dans le monde entier, il y a eu le 23 mars une grande fête dans le couvent d'Oberzelle où sont établis les ateliers.

M. König a annoncé à ses ouvriers pour célébrer dignement ce jour les chefs de la maison avaient résolu de fonder à leur profit une caisse d'épargne et qu'ils y opéraient un premier versement de 40,000 florins.

Le président de régence chargé par Sa Majesté le roi de Bavière d'assister à la fête a remis aux deux frères König la croix de chevalier de Saint-Michel de 1^{re} classe, puis les invites ont vu fonctionner la mille et unième presse qui imprime à la fois en rouge et en noir, chose inouïe jusqu'ici.

La fête s'est terminée par un banquet splendide où les toasts les plus chaleureux ont alterné avec des chants de circonstance. Les ouvriers ont fait une ovation à leurs patrons, et les ont félicités de la distinction bien méritée que leur avait accordée le roi.

Le *Courrier de l'Isère* fait le récit suivant :

Dans une commune que nous ne voulons pas nommer, mais qui appartient à notre département, on enterrait, le 9 de mois, un vieillard de 65 ans, le nommé Gaspard G. La fosse était à moitié comblée quand le fossoyeur (un ancien instituteur par parenthèses), crut entendre des coups qui semblaient sortir de l'intérieur du cercueil; il appela aussitôt l'un des porteurs, qui ne s'était pas encore éloigné et avait été lui-même frappé de ces bruits, et tous deux prêtant l'oreille, entendirent distinctement des coups au nombre de quinze à dix-huit, à un intervalle de quinze à vingt secondes, qu'ils parurent produits par des chocs de revers de main. Ils s'empressèrent de vider la fosse et de retirer le cercueil, et pendant qu'ils en déboulaient le couvercle, des soubres s'en échappèrent.

Malgré cela, le couvercle enlevé, et bien que le corps eût encore conservé un reste de chaleur, ce qu'il eurent constater en le palpant avec leurs mains, comme le prétendit mort ne faisait plus de mouvement, ils décidèrent dans leur sagesse que tout était bien fini et l'abandonnèrent dans sa bière ouverte, cela par un froid glacial et pendant quatre heures, au bout desquelles, le retrouvant dans le même état, ils procédèrent à sa réinhumation, suivant l'avis des personnes qu'ils avaient été consulter, et que nous ne désignerons ni par leurs initiales ni par leurs professions. Or, savez-vous ce qui fut répondu aux observations faites par le commissaire de police, qui leur reprochait cette impardonnable négligence : « Il faisait trop froid ! » Et voilà la raison pour laquelle on a laissé mourir un homme.

Naturellement, l'émotion a été grande dans le pays. L'autorité s'est assurée que le temps prescrit entre le décès apparent et l'inhumation avait été observé. Gaspard G... était dans une profonde misère et vivait seul avec sa femme, comme lui malade depuis longtemps. Dans l'impossibilité de soupçonner aucune intention criminelle, on s'est rejeté sur l'incurie de

quelques vieilles femmes qui l'entouraient à son agonie. Mais si les prescriptions légales avaient été remplies, si le décès avait été constaté par un médecin, rien de tout cela ne serait arrivé. Voilà pour la première inhumation. Quant à ce qui regardait la seconde, l'ignorance même ne saurait la justifier. Notre code pénal punit l'homicide par imprudence; ne pourrait-on point y ajouter une loi qui punit le meurtre par égoïsme ?

Un grave désastre a frappé la ville de Port-au-Prince (Haïti). Nous lisons dans l'*Opinion nationale*, journal de cette ville :

Le carnaval s'est terminé d'une lugubre façon. Il faudra bien des années avant que le souvenir s'en efface entièrement parmi nous. Dix îlots de brûlés, plus de 400 maisons complètement détruites, une valeur de 40 à 50 millions disparue dans le feu et la fumée, forment un chiffre assez éloquant pour nous dispenser, quant à présent, de tout détail et de toute réflexion.

On reste ébahi devant l'énormité d'un désastre qui ruine tant d'honnêtes et laborieuses familles. Six heures ont suffi à l'incendie pour consommer son œuvre ! Du théâtre où l'imprudence d'un lampiste l'avait mise, la flamme, gagnant de proche en proche, a porté ses ravages principalement dans les rues Bonne-Foi et du Centre, la rue des Font-Forts et de Quatre-Escalins, une partie de la Place-Vallière, une partie de la rue des Césars, la rue du bureau de la Place et celle de l'Abreuvoir, les trois îlots donnant face à la place de l'Eglise.

Ces quartiers, où le commerce de détail et plusieurs industries manuelles avaient pris un si heureux développement, n'offrent plus, en ce moment, qu'un amas de décombres fumants où l'œil a peine à se reconnaître.

Ar milieu de la confusion et de l'effroi qui régnaient, on a vu de nombreux exemples de dévouement et de courage. Mais tous les efforts n'ont abouti qu'à de faibles résultats. Les pompes étaient rares, les haches manquaient; il n'y avait dans les rigoles qu'une eau bourbeuse, plus propre à engorger les tuyaux qu'à éteindre les toits d'un jet vigoureux et continu.

A part l'îlot 42 dont dépendait le sort de tout le quartier du bord de la mer, et où, au coin de la pharmacie Vilvert Delva, la pompe de MM. White, Hartmann et Co, dirigée avec habileté, a pu maîtriser et arrêter le feu. Sur tous les autres points, le feu ne s'est arrêté à peu près que quand sa fureur n'a plus rien trouvé à dévorer.

Jeudi, vers une heure de l'après-midi, il y a eu une tentative d'incendie, faite par la malveillance assurément, en face de la maison Lyod Savage et Co Deux individus ont été arrêtés comme suspects.

Hier, toute la nuit la ville a été parcourue par les patrouilles et les gardes d'îlot. — Tout est calme, mais la consternation est peinte sur toutes les figures.

Voici quelques détails sur l'incendie de l'arsenal d'Ostende : Au milieu de l'arsenal se trouvent les bureaux du capitaine garde d'artillerie, M. Multon. Ce dernier habite une petite maison sise à quelques pas de là.

Vers deux heures de l'après midi, M. Multon, qui se trouvait chez lui, aperçut une flamme épaisse qui s'échappait par la fenêtre de son bureau; aussitôt il s'élança pour sauver ses papiers, mais il eut à peine ouvert la porte du bureau qu'il fut enveloppé par des flammes avec une telle violence qu'il tomba à la renverse. On l'a transporté dans une maison voisine grièvement blessé.

Les secours n'ont pas tardé à arriver. La garnison tout entière et le corps des pompiers ont rivalisé d'efforts et de zèle pour combattre le fléau destructeur. La violence des flammes était telle, que tout espoir de sauver l'arsenal était inutile; on a dû l'abandonner et diriger tous les efforts à faire la part du feu, sans quoi les maisons voisines auraient pu être atteintes par le feu, et Dieu sait quels désastres on aurait eu à déplorer dans ce cas. Vers sept heures, tout danger avait disparu, mais l'arsenal était détruit. Il ne reste plus de ce bel édifice que les murs extérieurs, dont l'un, parait-il, est fortement compromis.

Un mariage avait lieu à la mairie du 8^m arrondissement. Le futur, honnête et laborieux ouvrier serrurier, était complètement illettré, et, quand il fallut signer sur le registre, il apposa sa croix.

La fiancée, au contraire, quoique appartenant aussi à une famille pauvre, avait reçu une instruction assez avancée. Néanmoins, lorsque son fiancé lui passa la plume, elle apposa également une croix.

La demoiselle d'honneur, une camarade de classe, lui exprima un vif étonnement de cette conduite :

— Voulez-tu donc, dit la jeune épouse, que je fisse rougir mon mari ? Des demain, je lui apprendrai à écrire.

VARIÉTÉS.

Détails historiques inédits sur LANNOY.

A quelques kilomètres de Roubaix, le voyageur rencontre sur sa route, en allant à Tournai, la petite et ancienne ville de Lannoy, autrefois nommée *Attenuum*, avec le titre de comté; mais son importance étant considérablement diminuée, aujourd'hui elle n'est plus qu'un chef-lieu de canton du département du Nord, à 12 kilomètres de Lille.

Malgré ses malheurs, elle cherche, avec son commerce et son industrie à acquiescer à sa prospérité perdue. Lannoy peut compter actuellement environ 1,800 habitants.

Quelques écrivains ne sont pas parfaitement d'accord sur l'origine de cette ville; mais ils prétendent pour la plupart qu'elle devait toute sa renommée à ses manufactures et ses seigneurs. Elle n'est connue dans l'histoire que vers la fin du douzième siècle.

Un auteur a écrit que la petite ville de Lannoy était très-florissante aux douzième, treizième et quatorzième siècles par ses fabriques de pannes, de serge, de *camp-lot* et d'une étoffe alors en usage et qu'on nommait *trippe*.

Lannoy possédait alors un vieux château féodal qui a longtemps appartenu à la famille d'Alery, plus connu des chroniqueurs sous le nom de Lannoy, et qui joua un très-grand rôle à plusieurs époques de notre histoire. C'est de là que lui vient sa célébrité. Quelques chevaliers de cette famille se sont autrefois distingués et ont été élevés à de hauts emplois par les souverains de la Flandre.

En 1540, les habitants de Lannoy se défendirent contre les gueux, et unis aux Lillois, en tuèrent 1,800.

En 1545, Lannoy fut pris par le duc d'Orléans.

En 1559, Philippe II, d'Espagne, couvrit la Flandre de cachots, de buchers, pendant qu'il exerça sa puissance, qui dépeuplèrent cette ville habitée en grande partie par des réformés. Les habitants se sauvèrent alors en Angleterre où leur industrie fut exilée avec eux.

La même année, Philippe donna le gouvernement des Pays-Bas à sa sœur Marguerite, duchesse de Parme, ce qui indisposa le prince d'Orange et le comte d'Edmont, qui aspiraient à cette dignité. La gouvernante des Pays-Bas continua l'acquisition et fit punir les hérétiques avec une sévérité inflexible. Le peuple se révolta, et les Pays-Bas devinrent le théâtre d'une longue et cruelle guerre pendant laquelle se forma la république de Hollande.

En 1620, un incendie détruisit une grande partie de cette ville. En 1667, elle fut cédée à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle.

Le commerce de cette ville, seulement depuis quelques années, semble vouloir sortir de son long engourdissement et prend aujourd'hui assez d'extension.

Lannoy est la ville natale de François Rappheleuques, collaborateur et gendre de Christophe Plantin, célèbre imprimeur. Rappheleuques, habile écrivain du XVI^e siècle, professeur de langues orientales à l'Université de Leyde, naquit à Lannoy le 27 février 1539. Après avoir étudié quelque temps à Gand et à Nuremberg, il vint à Paris, où il étudia le grec et l'hébreu. Les guerres civiles l'obligèrent de passer en Angleterre, où il enseigna le grec à Cambridge.

De retour en Flandre, il épousa en 1565, la fille du célèbre Plantin; il se servit pour la correction de ses livres qu'il enrichissait de notes et de préfaces, et travailla surtout à la bible polyglotte d'Anvers, imprimée en 1571, par ordre de Philippe II, roi d'Espagne.

Rappheleuques alla s'établir, en 1585, à Leyde, où Plantin avait une imprimerie; il y travailla avec son assiduité ordinaire, et mérita, par son érudition, d'être élu professeur d'hébreu et d'arabe à l'Université de cette ville. On a de lui des observations et des corrections sur la paraphrase chaldaïque, un lexicon arabe, un dictionnaire chaldaïque et d'autres ouvrages. Un de ses fils a aussi publié des notes sur les tragédies de Sénèque.

Ce célèbre professeur qui occupait une chaire d'hébreu et d'arabe à Leyde, mourut en 1597.

Les environs de Lannoy sont gais et riants; les habitations sont bien entretenues, comme dans la plupart des villes flamandes; mais, si des anciens monuments on ne voit plus que des ruines, et si les beautés naturelles des alentours ont aussi éprouvé quelque altération, si la charrie du labourer, si la pioche du carrier ont effacé les charmants profils de quelques sites, c'a été au profit de l'utilité publique.

ADOLPHE RENAUD.

BULLETIN FINANCIER.

Paris 3 avril. — La liquidation des 1^{ers} s'est effectuée aujourd'hui dans de bonnes conditions.

Les reports sont modérés. La tendance générale du marché est plus que jamais à la hausse.

Les consolidés anglais se sont encore améliorés de 1/4 à 90 1/4 à 3/8. La rente, l'Italien et les chemins sont d'une fermeté remarquable : Le Mobilier est toujours l'objet d'offres nombreuses.

Les cours de compensation ont été ainsi fixés pour les principales valeurs : l'Italien 65,50, Mobilier 810, Espagnol 550, Orléans 860, Nord 1050, Est 530, Lyon 980, Ouest 550, Autrichiens 437,50, Lombards 550, Saragosse 375, Nord d'Espagne 297,50, Compagnie Immobilière 522, 50, Mexicains 52 1/2, Société générale 585.

La Bourse est très ferme en clôture, bien que les derniers Cours ne soient pas les plus élevés de la journée. La rente finit à 67,75 après 67, 85. L'Italien reste à 65,55 avec 25 cent de report. Le Mobilier s'est relevé de 805 à 815; en clôture, il a 5 fr. de report; le Nord est coté pour fin courant 987,50, le Nord 1055, le Midi 592,50 et l'Ouest 560.

Cours moyen du Comptant : 3 0/0, 67,70; 4 1/2, 95,50.

— Banque de France, 3,820.
— Crédit foncier, 1291,50.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.